ASSEMBLÉE NATIONALE

Aurillac, le 16 novembre 2021

Monsieur Olivier VERAN
Ministère des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur les graves difficultés que rencontrent les Départements et les associations d'aide à domicile pour la mise en œuvre des revalorisations décidées au travers notamment des avenants 43 et 44 à la convention collective de l'aide, des soins, de l'accompagnement et des services à domicile.

L'impact de ces mesures pour le Conseil départemental du Cantal est chiffré à 4 millions d'euros par an dès 2022 avec une augmentation de la masse salariale toutes charges comprises estimée entre 21 et 30 % pour les trois associations concernées dans ce département. Et le niveau de compensation de 50 % par l'Etat affiché par la CNSA sera en réalité très inférieur en raison du plafonnement de l'aide. L'enveloppe nationale dédiée à ces compensations a été fixée à 200 millions d'euros à partir de 2022 alors que les Fédérations d'employeurs chiffrent les besoins à 600 millions d'euros par an.

Il apparaît que l'incidence de ces hausses est bien plus importante en volume sur les charges que sur les salaires. Les services d'aide à domicile perdent en effet le bénéfice des exonérations de charges (réductions Fillon) et vont enregistrer une explosion de la taxe sur les salaires. Selon les estimations faites dans mon département, le taux d'évolution des cotisations patronales serait compris entre 61 et 92 %, celui de la taxe sur les salaires jusqu'à 35 %.

De plus, ces mesures de revalorisation vont passer à côté de l'objectif d'améliorer le recrutement et de fidéliser des salariés dans ce secteur d'activité qui manque de bras puisque, suite à la revalorisation du SMIC en octobre, l'effet de ces revalorisations sera inopérant pour les intervenantes à domicile débutantes en raison de grilles conventionnelles qui restent en dessous du niveau du SMIC.

Face au vieillissement de la population, à l'augmentation des besoins d'aide à la personne, aux difficultés de recrutement dans ce secteur d'activités, il était nécessaire de décider d'une revalorisation des rémunérations des aides à domicile qui constituent un maillon essentiel pour le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées. Mais les incidences de ces revalorisations ont été manifestement mal évaluées, tant pour les Départements qui n'auront pas les ressources financières pour faire face à ces hausses que pour les associations qui risquent pour les plus fragiles d'être mises en difficulté, sans oublier les familles qui se trouveront sans solution face à l'augmentation des prix d'intervention.

…/…

Permanence parlementaire de Vincent DESCOEUR, député du Cantal – 24 rue Paul Doumer – 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 47 41 87 – Mail : contact@descoeur.com

C'est pourquoi il paraît nécessaire, sur la base d'une évaluation sérieuse des conséquences de ces mesures que, d'une part, l'Etat réévalue rapidement le niveau de compensation annoncé et que, d'autre part, les seuils d'exonération des charges sociales et les tranches de calcul des taxes sur les bas salaires soient revus à la hausse pour les services relevant de l'aide à domicile.

Comme j'ai eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises, il est par ailleurs indispensable, à l'heure où le prix des carburants explose, d'envisager des mesures de détaxation des carburants pour les aides à domicile, en particulier en milieu rural où la flagrante insuffisance des indemnités kilométriques constitue un frein majeur à l'attractivité de ces métiers.

Je vous remercie des réponses que vous pourrez m'apporter et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma considération distinguée.

Vincent DESCOEUR
Député du Cantal

Permanence parlementaire de Vincent DESCOEUR, député du Cantal – 24 rue Paul Doumer – 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 47 41 87 – Mail : contact@descoeur.com